

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (49)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

---

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (19)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors – procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-22\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement et Foncier

**Objet : ZAE Les Masseries à Saint Géry-Vers – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°1195 sise Lerau sur la Commune nouvelle de Saint Géry-Vers**

**A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Michel SIMON

Service : Aménagement et Foncier

Objet : ZAE Les Masseries à Saint Géry-Vers – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°1195 sise Lerau sur la Commune nouvelle de Saint Géry-Vers

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 4 juillet 2019, a été approuvé le rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour déterminer les transferts de charges concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » et pour mettre à jour le transfert de la ZAE des Masseries à Saint Géry-Vers.

Selon ce rapport, le principe d'acquisition des terrains aménagés de la zone des Masseries a été acté au prix de 94 346.17 euros HT.

Afin de réaliser ce transfert de propriété, il convient désormais de signer l'acte d'achat des terrains cadastrés section B n° 1195p d'une surface approximative de 5200 m<sup>2</sup>, situés au lieu-dit Lerau sur la commune nouvelle de Saint Géry-Vers.

La division parcellaire étant en cours de réalisation, la surface définitive sera déterminée à l'issue de l'opération du bornage.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1195 d'une superficie de 5 200 m<sup>2</sup> environ, sise Lerau à Saint Géry-Vers, appartenant à la commune nouvelle de Saint Géry-Vers au prix forfaitaire de 94 346.17 euros HT ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, tout acte préparatoire à l'achat et tout document afférent ;
- c- De dire que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE